

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

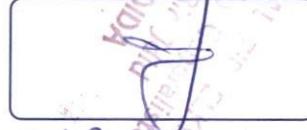
Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : M26 Société : RAN 195273
 Actif Pensionné(e) Autre : WALID BEN ASSI
 Nom & Prénom : WALID BEN ASSI
 Date de naissance : 29-12-78
 Adresse : Individuelle
 Tél. : 0661825103 Total des frais engagés : Dhs

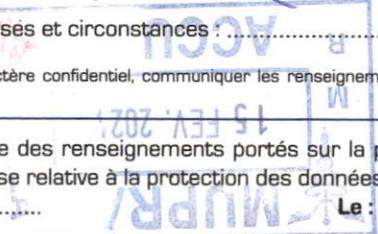
Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 
 Date de consultation : 01/02/2021 Nom et prénom du malade : Walid Ben Assi Age :
 Lui-même Conjoint Enfant
 NATURE DE LA MALADIE : Parodontite
 Lien de parenté : NEP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01-02-2009	consultation	6	1000000	ELADIDR

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie IBNOU KATIR M'hamed DERMANE Docteur en Pharmacie	01/02/24	278,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram shows a 10x10 grid of numbered circles. The numbers are arranged in a pattern: the top row has 1, 2, 1, 2, 3, 2, 1, 2, 3, 4; the second row has 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5, 6; the third row has 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4, 5; the fourth row has 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3, 4; the fifth row has 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3; the sixth row has 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3; the seventh row has 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3; the eighth row has 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3; the ninth row has 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3; and the tenth row has 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1, 2, 3. The grid is bounded by a black line. Four axes are shown: a vertical axis labeled 'H' at the top, a horizontal axis labeled 'D' on the left, a horizontal axis labeled 'G' on the right, and a vertical axis labeled 'B' at the bottom.

[Création, remont, adjonction] onctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

صيدلية ابن كثير
Pharmacie IBNOU KATIR
M'hamed QERMANE
Docteur en Pharmacie
TIR

01/02/2024

Ordonnance

40,00

halcium Assida

1) - Eff pield 20 - g (S)

3 spf le tatin pdtossj

2) 22,70 Rincuycine (S)

31,60 1s x (S) J

3) - Nezol silep (S)

89,50 1 cas + 31 J (S)

4) - Apixol spilep (S)

1 pulv x 30g (S)

19,30

5) - strivene spray
1 pelle x 21,-

22,00

6) - cèdel. 500 g

53,00

7) - Daktarin gel.
1 app x 21,-

22,16

PPC: 89,50 DH
28/06/09
230766

M0830
MAI 2026
19,30 DH



8 032578 479676

مختبرات الصيدلانية للأدوية
الصيدلي المسؤول
الطباطبائي

22,30

EFFIPRED® 20 mg

PPU 400DH00
EXP 08/2025
LOT 24015 6

Daktarin®

Maphar
Bd Alkimia N°6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Daktarin gel buccal t40g
P.P.V : 53,00 DH

6 116001 180745
dispositif de mesure

